



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2022-15 du lundi 31 octobre 2022

relatif à

**LA REFECTION DE LA CHAUSSEE, MISE EN SEPARATIF DES EAUX
CLAIRES ET ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAU USEE ET
D'EAU POTABLE DE LA RUE SAMUEL CORNUT**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la Commune a entrepris la réfection et l'amélioration de la chaussée ainsi que de ses collecteurs sur différents tronçons dégradés et vétustes nécessitant des réfections. Le tronçon de route entre les murs de la Rue Samuel Cornut a été identifié comme tel par le service des eaux et le service technique, au vu de la matérialité de la conduite d'adduction d'eau potable, de l'état du collecteur d'eaux usées et de la chaussée. Les travaux permettront aussi la mise en séparatif des eaux claires qui ne sont pas récupérées comme tels actuellement.

2. HISTORIQUE

Aucune date n'est connue sur la dernière réfection de la chaussée de cette rue qui mène au quartier historique du Cloître. Seul l'état de la chaussée montre que l'enrobé date de plusieurs années. Pour la conduite d'adduction de l'eau potable, celle-ci est en fonte avec joints à mâté. La date de pose de cette conduite n'est pas connue de manière précise, mais d'autres tronçons du même type sur le réseau communal ont été réalisés de la même façon et datent des années 1960. Le réseau d'eaux usées est de type « tuyaux ciment » et date probablement des années 1980. Seul le réseau d'éclairage public ainsi que les mâts et luminaires avaient fait l'objet d'une réfection en 2015.

3. CONTEXTE ACTUEL

Ce tronçon de route est identifié comme étant à réfectionner par notre PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau). Le réseau est ancien, difficilement réparable lors d'événements de type fuites qui sont déjà arrivées par le passé.

Le contrôle caméra réalisé dans notre collecteur d'eaux usées montre que le collecteur a des dégradations de surface, quelques éclats d'importances sur la partie d'écoulement des eaux, des emboitements décalés, ainsi que plusieurs raccords burinés. Le rapport nous confirme que le collecteur nécessite un assainissement complet sur la partie réalisée en tuyaux ciment.

La mise en séparatif des tronçons non réalisés actuellement est une priorité lors de tout travaux d'assainissement. Premièrement ces eaux dit « de surface » peuvent être rendues directement au terrain par infiltration. De plus la mise en séparatif permet de ne pas charger notre réseau d'eaux usées, d'eau dite « propre » qui ne demande pas de traitement par la Step, Le coup de fonctionnement de celle-ci est ainsi diminué. Le dimensionnement de nos collecteurs d'eaux usées pourra aussi être réduit une fois les eaux de surface récupérées de façon optimale.

La chaussée en enrobé montre des signes de fatigue. Elle n'est pas fortement dégradée et pourrait rester en l'état avec quelques travaux d'entretien ponctuels ces prochaines années. Toutefois l'ampleur des travaux de fouille qui vont prendre une grande partie de la largeur de la route, ainsi que l'âge de l'enrobé, nous ont fait prendre la décision qu'une réfection totale était judicieuse.

Il n'y a pas de travaux prévus sur le réseau d'éclairage public ainsi que sur les luminaires. Des travaux d'entretien et de remplacement des têtes lumineuses par la technologie LED ont été fait en 2015. Le réseau et matériel sont en bonne état et ne demandent pas de réfection.

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. Réseau d'eau potable

La conduite actuelle est en fonte à mâté, d'un diamètre de 90 mm. Nous devons la changer avec la pose d'une canalisation en PE, diamètre intérieur 141 mm, selon les données du PDDE 2014. Une fouille en rigole est prévue dans l'emprise de la route pour la pose de la nouvelle canalisation. Les vannes et raccordements des privés seront changés jusqu'en limite de parcelles.

4.2. Réseau d'eaux usées

Le collecteur en béton actuel d'un diamètre de 300 mm sera remplacé par un collecteur en PPHM diamètre de 200 mm. La totalité des raccordements sera refaite jusqu'en limite de parcelles et l'entier des eaux claires actuellement raccordées au réseau d'eaux usées dévié vers le nouveau collecteur des eaux claires. Les chambres de contrôle seront refaites avec fond en PVC et regard en fonte carrossable avec cadre béton.

4.3. Réseau d'eaux claires.

Un nouveau réseau d'eaux claires va être réalisé afin de reprendre les eaux de surface au niveau du carrefour de la Rue Samuel Cornut et Avenue Veillon. Un puit perdu sera créé à l'angle de la parcelle privée 667 d'une dimension de 25 m³.

Le second tronçon de réseau d'eau claire sera créé afin de reprendre les eaux de surface de la partie ouest de la Rue Samuel Cornut avec un nouveau puit perdu à réaliser, d'une capacité de 40m³. L'emplacement reste encore à définir mais pourrait se trouver dans la zone herbeuse de la parcelle 673, propriété de la société coopérative vinicole d'Aigle. Ces derniers ont été contactés et nous ont donné un préavis favorable oralement.

Les collecteurs seront exécutés en tube PPHM diamètre de 200mm et des grilles de collecte seront placées judicieusement le long du tronçon afin de récolter les eaux de surface.

4.4. Structure routière

Un dégrapage total de l'enrobé existant est prévu. La route est très étroite sur tout le tronçon. La fouille et les différents travaux de fouille vont impliquer des travaux de remblayage sur une bonne partie de l'infrastructure. Des essais de compactage seront effectués sur les parties existantes afin de connaître si le coffre de route en place peut rester et être conservé ou si nous devons remplacer celui-ci.

Il est prévu de poser une couche d'enrobé de base de type ACT 22 S, épaisseur de 8 cm et une couche de finition de type AC 11 S, épaisseur de 4 cm.

4.5. Services industriels

Gaz :

La société exploitante du réseau de gaz, HoldiGaz a été contactée et nous a fait part, dans une lettre d'intention, de son souhait de réaliser des travaux sur son réseau dans la partie ouest du projet. Ils prendront à leur charge les coûts liés à leurs travaux.

Swisscom :

Ils ont pris connaissance du projet et prévoient quelques petites interventions ponctuelles sur leurs infrastructures, mais ne changeront pas leur réseau principal présent dans le périmètre du projet.

Télédis :

Ils n'ont pas d'intérêt pour ce projet.

Romande Energie :

Ils n'ont pas l'intention d'intervenir sur leur réseau dans le périmètre de ce projet.

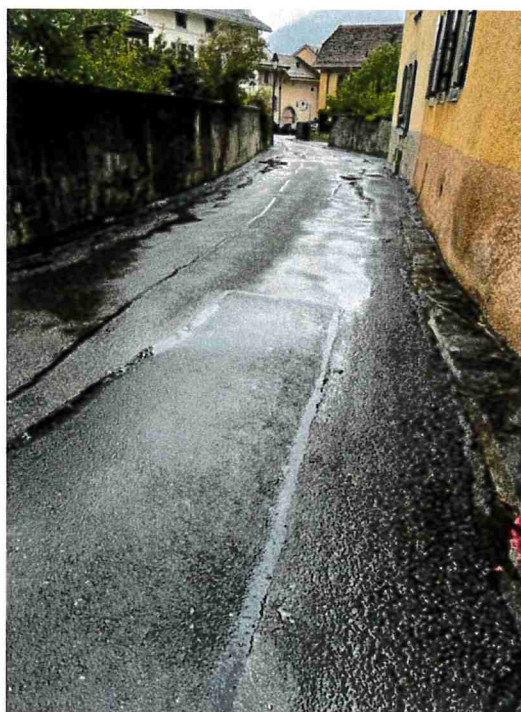
CAD Satom :

La Satom ne prévoit pas de poser pour le moment ses canalisations de chauffage à distance dans cette rue.

4.6. Coûts des mesures :

Le coût estimé des travaux se décompose comme suit :

1. Travaux de génie civil	
1.1 Chaussée	CHF 105'000.-
1.2 Eaux usées et eaux claires	CHF 162'000.-
1.3 Eau potable	CHF 60'000.-
2. Travaux d'appareillage de la conduite d'eau	CHF 47'000.-
3. Honoraires ingénieur	CHF 25'000.-
4. Signalisation et marquage	CHF 2'000.-
5. Mobilier et aménagement urbain divers	CHF 15'000.-
6. Divers et imprévus	CHF 20'000.-
7. Frais pour indemnités et impressions	CHF 1'000.-
Total TTC	<u>CHF 437'000.-</u>



5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité est soucieuse de la qualité des infrastructures routières et souterraines. Pour cela, elle a établi un plan de réfection et de rénovation des infrastructures. Les investissements nécessaires et établis ont été pris en compte dans le plan d'investissements de la législature 2021-2026.

6. PROCEDURE ET DELAI DE REALISATION

S'agissant de travaux d'adaptations et de rénovations, une enquête publique n'est pas requise (art.3 al.2 du règlement d'application de la loi sur les routes).

Le montant de ces travaux nous permet d'appliquer la procédure sur invitation « Marchés publics, non soumis aux traités internationaux ». Elle pourra être amorcée dès que le Conseil Communal aura accepté ce préavis.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient débuter courant de l'hiver 2023, pour une durée de 4 mois. La pose du tapis bitumineux se fera en automne 2023.

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Ces éléments s'arrêtent uniquement sur l'état existant qui n'est plus tolérable et aux obligations légales en matière de sécurité routière, d'alimentation de l'eau potable et de traitement des eaux usées et des eaux claires.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : la réfection de vieilles conduites d'adduction d'eau potable, nous permettra de diminuer la perte en eau sur le tronçon prévu par les travaux et nous assurera une diminution des interventions ponctuelles pour raisons de fuites. La mise en séparatif avec redistribution des eaux de surface directement au sol à proximité des surfaces imperméables, ainsi que le changement du vieux collecteur d'eau usées vont dans le sens des mesures de préservation de notre environnement qui doivent être mis en place.

Social : L'accès à l'eau potable de façon pérenne, ainsi que la collecte des eaux usées, est un devoir de la collectivité. Les travaux vont permettre d'assurer ces aspects par les travaux d'entretien qui sont prévus.

Economie : Il est du devoir de la collectivité publique d'investir dans ces infrastructures afin de rénover et entretenir ces infrastructures existantes.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de développement durable.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 437'000.- TTC est calculé, sur la base d'offres et d'avant-métrés, selon les prix courants 2022. Toutefois la forte variation des prix actuelle rend l'exercice difficile.

Ces importants et complets travaux de réfection de la rue Samuel Cornut figurent dans le plan d'investissements de la législature en cours.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

La part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et eaux claires. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

En ce qui concerne la défense incendie, l'ECA devrait verser un subside qui sera déduit du montant demandé.

Une participation financière des TPC est prévue pour la réalisation du puit perdu au niveau de l'Avenue Veillon.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2022-15 du 31 octobre 2022
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 437'000.- TTC pour l'assainissement du réseau de l'eau potable et d'eaux usées, ainsi que la mise en séparatif des eaux claires par infiltration, de la réfection de la chaussée de la Rue Samuel Cornut.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 437'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

G. Devaud



La Secrétaire

A. Décaillet

Municipal délégué : M. J.-L. Duroux, Municipal